

# point à la ligne

JUIN 2002

N° 89

ISSN 1258-5246



## Le Trophée "Gaillette" \*

Quand on ne l'a jamais fait, ce qu'il faut avant tout, c'est une bonne dose d'optimisme et de persévérance. Le fait de vouloir réunir 6 équipes le même jour sur le même terrain pour se disputer un trophée inconnu est un exploit en lui-même. Les difficultés ne s'arrêtent pas là.

Le fait que le Comité d'Entreprise participe activement fait craindre à certaines personnes que le budget va être amputé féroce-ment et que les cadeaux de fin d'année sont fortement compromis. Alors on explique, on prouve et soudain, le projet trouve acheteur.



Des sponsors se font connaître. La confiance revient. Commencé avec rien, il faut maintenant trouver une équipe. Une campagne d'affichage est organisée et le résultat est burlesque. Restons optimistes ! La Direction croit à notre projet ! Comme une traînée de poudre, les joueurs affluent.

(suite page 2)

### Les équipes :

1. AUCHAN
2. Sevelnord
3. SLPM
4. Carrefour
5. Toyota
6. PSA

## EDITO

PAR JEAN-LOUIS THIL



Courant juin, l'équipe Communication lance une idée de challenge inter régions, dans le but d'aider une association, mais également, au travers de compétitions sportives, de rassembler le plus grand nombre de familles pour partager ensemble un bon moment. Vous lirez dans ce Point à La Ligne les résultats du sondage ef-

fectué auprès de chacun d'entre vous. A la suite de cela, l'Ile-de-France a lancé un défi au Siège que, en tant que chef d'équipe autoproclamé, je me suis empressé de relever. La rencontre est fixée au 6 juillet si le Dieu Soleil nous est propice.

La force d'une société réside dans sa capacité à rassembler des hommes et des femmes qui, unis par les mêmes valeurs (règles de vie), mettent leurs compétences au service de l'équipe pour réaliser un projet commun et ainsi construire un avenir. SLPM a relevé de nombreux challenges et les a gagnés car elle possède la force d'une équipe soudée où bonne humeur, plaisanteries et joie d'être ensemble ne sont pas antinomiques de résultats et d'excellence. Ne pensez pas que je crois qu'un bon repas pris ensemble règle tous les problèmes de relations humaines ; non certainement pas,

mais je suis convaincu que de se retrouver hors du contexte de travail permet de mieux se connaître, de voir son responsable ou son collègue sous un autre jour, gage demain de respect, de confiance réciproque et de solidarité.

Lorsqu'une équipe perd cette envie d'être ensemble, lorsque l'individualisme prend le pas sur le collectif, elle perd irrémédiablement et ce, même si elle possède les meilleurs talents individuels. Les Bleus de l'équipe de France en sont le triste exemple.

Nous avons baptisé la journée du 6 juillet le Trophée de l'Amitié. Parions qu'au-delà des résultats elle contribuera à renforcer les liens entre une Région et le Siège et donnera envie à d'autres de nous rejoindre l'année prochaine.

## Le Trophée "Gaillette" (suite)



De ce côté, cela s'arrange, mais le ciel s'assombrit du côté des équipes adverses : des matchs ont lieu presque tous les week-ends. Qu'à cela ne tienne, on va négocier avec le District !

OK ! les matchs sont décalés et la date est fixée au 1<sup>er</sup> Juin 2002. Le dossier se constitue, le terrain est retenu, les autorités sont informées et les assurances contractées.

Reste nos tenues, le délai est trop court pour faire apposer notre logo ! Les bonnes volontés sont requises

pour de la couture et tout s'arrange. Tout irait pour le mieux si la sono du terrain n'était pas en panne ; on y va, on rafistole et OUF, le matin même, ça marche !

Mais 8 heures sur le terrain sans manger ni boire, ce n'est pas concevable, surtout pour les joueurs ! Toutes les idées sont examinées. Faire nous-même les casse-croûtes et les frites est une tâche trop lourde. On fait appel à un pro qui se dédit la veille, mais on lui demande sportivement de nous mettre en contact avec un de ses concurrents et le miracle s'accomplit quand celui-ci s'installe sur le terrain par une belle journée ensoleillée.

Un miracle en appelle un autre, Carrefour nous offre pain, pâté, boissons, etc.

CATASTROPHE ! Carrefour et Auchan ne peuvent pas jouer, le personnel travaille le samedi ! Faut pas abandonner ! On téléphone au Directeur qui dégage du personnel et qui promet d'assister à la rencontre. On peut respirer.

Enfin on y est ! Une équipe sera manquante pour cause professionnelle, mais rien ne nous démonte, on en crée une fictive avec les joueurs de toutes les formations présentes.

Tout est prêt, que le meilleur gagne !

\* "La gaillette", bien connue dans le Nord, est un morceau de charbon.

Robert Grassart

### Jour J

Samedi 1<sup>er</sup> juin. Le Stade Jean Werth de Denain est le théâtre d'un tournoi de football amical entre 6 entreprises du Valenciennois : Sevelnord, PSA et Toyota, trois grands noms de l'Automobile, Auchan et Carrefour, représentant la Grande Distribution, et bien sûr ... SLPM, société "hôte".

Malgré un léger contre-temps (PSA n'a pu participer et nous avons dû créer une équipe de dernière minute avec de jeunes volontaires), les 6 équipes se sont affrontées en 2 poules dans une ambiance chaleureuse toute la matinée.

Pendant l'heure du « casse-croûte » et pour reposer nos valeureux sportifs, deux équipes de petits se sont opposées. L'après-midi, le classement des poules a permis de déterminer les demi-finales.

La grande finale s'est jouée en fin d'après-midi entre Sevelnord et Auchan, vainqueur 1 à 0, qui s'est vu remettre le trophée « GAILLETTE ». SLPM a vaillamment fini 3<sup>e</sup>.

Avant la remise des récompenses, et pour laisser se rafraîchir nos équipes, un concours de tirs aux buts a été organisé pour les petits par Christian Moulin.

Fatigués mais enchantés, tous les participants se sont donnés rendez-vous l'année prochaine pour la remise en jeu du Trophée.

Un coup de chapeau à tous les organisateurs et bénévoles qui ont retroussé leurs manches pour que nous passions tous une bonne journée.

Colette Leclercq

### Tous nos remerciements à :

- Patrick Leroy, Maire de Denain, qui a mis le stade à notre disposition,
- Nicolas Metta, de Tertia-Tech 3000, Centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes, qui nous a aidés dans l'organisation et s'est chargé de l'animation,
- la Direction de la Communication, la MACIF, Carrefour, la Mairie de Roelux, qui nous ont apporté une aide (financière et autre),
- Monsieur METEO, qui nous a donné un soleil radieux !

## Pour ce client, la déco c'est du gâteau !

La Société MALLARD & FERRIERE, spécialisée dans le négoce des articles pour boulangerie-pâtisserie a été créée dans les années 50 (excellent cru, si l'on s'en réfère à l'année de naissance du rédacteur...) et travaille pour les grands noms du métier LE NOTRE, HEDIARD, GRINGOIRE, etc.

Son actuel dirigeant, 2<sup>e</sup> FERRIERE du nom, après une formation de modelleur puis une expérience en architecture décorative, entre dans la société familiale en 1972 pour lui adjoindre un département tôlerie afin de fabriquer les moules à pâtisserie et autres petits gadgets indispensables à nos grands créatifs de l'art culinaire. M. FERRIERE, dont les premiers amours restent nostalgiquement imprégnés d'Art Déco, a tenu à marquer de sa griffe la décoration de ses ateliers et l'on a la surprise d'y découvrir un décor digne d'un plateau de cinéma.



Collectionneur passionné de CADILLAC, qu'il remet entièrement à l'état du neuf, notre client possède toute la gamme des modèles sortis entre 1951 et 1965, allant de l'ambulance à la limousine pour maître, en passant par le coupé et le cabriolet !

En visitant l'atelier, il n'est pas rare de contempler l'une de ces belles américaines installée entre deux presses plieuses ou à emboutir, que M. FERRIERE a pris un évident plaisir à repeindre en rose ou en bleu turquoise avec des liserés mauves ...

C'est ainsi que les tôles bleuies en épaisseur 0.5 déroulées par SLPM sont mises en œuvre chez cet extraordinaire tôlier de Seine-Saint-Denis ("NEUF'TROIS") qui a su mettre de la couleur, une bonne dose d'humour et d'originalité dans le quotidien de ses employés.

Jean Loup, Délégué Commercial IDF/N

# Les Médaillés de la DAF



Le 28 mai dernier, la DAF a honoré quelques-uns de ses membres puis partagé un repas convivial et joyeusement animé. Jean-Louis Thil a remis la médaille d'Or du travail à Colette Bessac (2) et Paulette Sauvageot (3), la médaille de Vermeil à Alain Renault (5) et Dali Bara (4) et la médaille d'Argent à Brigitte Malo (1). Le CE, toujours attentionné, a offert à chacun un bien joli cadeau.

Aline Chajmowicz

## Les visiteurs

Sont-ils des nouveaux contrats en alternance ? Sont-ils les enfants de Christian Moulin, notre Responsable d'Exploitation Régional ? Eh bien non. Ce sont tout simplement des visiteurs venus se promener sur notre territoire. Christian Moulin, très attentif au dysfonctionnement, a satisfait à leur curiosité en leur montrant ce qu'abritaient les grands bâtiments qui les intriguaient tant.



Colette Leclercq

## Découverte de l'Entreprise

Les "visiteurs" de Denain ont l'âge des élèves qu'auront en face d'elles l'an prochain les futures institutrices (on dit maintenant "professeurs des écoles") que nous avons reçues à Pontoise le 6 juin dernier. Sur une idée de Maryse Bonnevie, dynamique inspectrice d'Académie, considérant que les valeurs nécessaires à la vie dans une entreprise doivent être inculquées dès l'enfance, ces étudiantes de l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) ont pu découvrir un monde un peu mystérieux pour elles. Accueillies par Jean-Louis Thil et l'équipe dirigeante de la Région IDF/Normandie, qui leur ont présenté le Groupe Arcelor, SLPM et l'organisation de la Région, elles ont ensuite visionné un film sur la fabri-



cation de l'acier puis ont visité les halles et le centre de ressources. L'après-midi a été consacré à la politique Ressources Humaines des SLPM, et plus particulièrement à la Démarche Compétences car, comme l'a souligné Jean-Louis Thil, "ce n'est pas parce qu'on a quitté l'école qu'il ne faut plus se former, au contraire. Il est nécessaire de se remettre en cause et

de développer ses compétences et connaissances, et ce tout au long de la vie professionnelle".

Très intéressées par tout ce qui leur a été présenté, nos "visiteuses" nous ont remerciés pour la qualité de l'accueil et réfléchissent déjà à la manière d'intégrer dans leur enseignement tout ce qu'elles ont appris.

Aline Chajmowicz

## Challenge solidarité : résultats du questionnaire

### Personnel intéressé :

Siège : 40,5 %	CRAM : 18 %
IDF : 35 %	Est : 12 %
Ouest : 28 %	Nord : 4 %

Le projet de mini olympiades opposant toutes les régions est abandonné.

## MOUVEMENTS

Effectifs au 31/05/2002 : **347**

dont contrats en alternance : 5 %  
dont PRP/RTA/TPC : 21%

### → ENTRÉES

- Isabelle Barbey (Siège / DAF)
- Djamilia Himi (Fos / Commercial)
- Stéphanie Tron (Dijon / Commercial)
- Marie-Thérèse Rao-Feuvrier (Dijon / Commercial)

### → SORTIES

- Lounas Kechich (Pontoise / Industriel)
- Christiane Ressouche (Siège / DAF)

## Le Congé de Paternité

La création du congé de paternité ayant suscité de nombreuses interrogations, je tiens à vous informer de ses principales caractéristiques.

Un nouvel article L.122-25-4 du Code du Travail, issu de la loi de financement de la Sécurité Sociale du 21 décembre 2001, a institué un nouveau congé de paternité au profit de tous les salariés de sexe masculin, **sans condition d'ancienneté**, pour toutes les naissances ou adoptions postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Il s'agit d'un congé de **11 jours consécutifs** en cas de naissance ou d'adoption unique, et de 18 jours consécutifs en cas de naissances ou d'adoptions multiples. A défaut de précision légale, cette durée s'apprécie en **jours calendaires**. Ce congé peut se cumuler avec l'actuel congé légal de paternité de 3 jours visé par l'article L.226-1 du Code du Travail.

Ce congé entraîne la suspension du contrat de travail du salarié.

Pour en bénéficier, le salarié devra avertir son employeur **au moins un mois à l'avance**, le nouveau congé de paternité devant être pris, sauf report possible dans certains cas, dans le délai de **4 mois suivant la naissance**.

Il est à noter que l'indemnisation de ce nouveau congé de paternité sera exclusivement prise en charge par la Sécurité sociale au titre de la maternité <sup>2</sup> (indemnités journalières de repos au sens de l'article L.331-3 du code de la Sécurité Sociale). En l'absence de disposition légale ou conventionnelle, **aucune indemnisation complémentaire n'est ainsi mise à la charge de l'employeur**.

Colette Bessac

<sup>1</sup> La demande de congé de paternité devra être faite par écrit et adressée au Directeur de chaque région.

<sup>2</sup> Pour la prise en charge par la Sécurité sociale vous devrez faire établir (par l'intermédiaire de la correspondante de paie locale) une attestation de salaire qui, une fois complétée, devra être adressée à votre centre de Sécurité Sociale, accompagnée d'un extrait d'acte de naissance.

## Le Groupe D'HUART : un voisin devenu locataire



Christian Christ, opérateur-scieur, et Denis Ehre, chef d'atelier

Il n'est pas nécessaire de présenter le Groupe D'HUART, une référence nationale et internationale en matière de produits longs. Tout comme SLPM, D'HUART fut d'abord une entreprise familiale mais qui, au cours des vingt dernières années, a pris une toute autre dimension. Et, lorsque l'on est référencé comme spécialiste, le stock et les aires de stockage deviennent des priorités.

### Éviter les inconvénients du stockage en plein air

Depuis plusieurs mois, le Groupe D'HUART était à la recherche de surfaces couvertes afin d'éviter les inconvénients du stockage en plein air et de "répondre aux exigences de nos clients qui veulent absolument du bleu de laminage", explique Denis Ehre, chef d'atelier.

### Plusieurs pistes

D'HUART s'est tout d'abord intéressé aux bâtiments de Yutz laissés libres par les établissements CHAMPION, mais "ils nécessitaient des travaux de remise aux normes beaucoup trop importants", précise Rémy Ettinger, responsable d'exploitation. Puis commencent avec SLPM des négociations afin de louer les halles 7, 8 et 9 mais la surface globale ne permettait pas le transfert intégral de leur dépôt en plein air de Basse-Ham, soit 5000 tonnes. La solution fut trouvée avec les halles 10 à 14, occupées par SLP, qui a accepté de s'installer dans les halles envisagées à l'origine pour D'HUART.

La Com' Grand Est

## Le site de Basse-Ham se diversifie...

Sur le site de Basse-Ham, il y avait des bobines et des feuilles gérées par SLPM, des plaques gérées par SLP... Maintenant, il y a également des poutrelles. Le bâtiment n° 2, soit les 5 halles 10 à 14, d'une surface totale de



Montage du pont de 20 tonnes en halle 8

12000 m<sup>2</sup>, est loué depuis le 1<sup>er</sup> avril à D'HUART pour une activité de transformation et négoce de produits longs. Pour cela, durant près de 10 semaines, plusieurs entreprises se sont succédées sur le site pour réaliser les travaux liés à cette nouvelle implantation : évacuation du matériel stocké par SLPM dans les halles 7 à 9 du 1<sup>er</sup> bâtiment, pour libérer les 6800 m<sup>2</sup> maintenant occupés par SLP ; déménagement de l'installation d'oxycoupage de SLP ; renforcement de la charpente de la halle 8 et implantation d'un pont de 20 tonnes ; implantation d'un pont de 2 x 6 tonnes en halle 11 et d'une installation de découpe de poutrelles (nouvelle scie équipée d'un disque de 1400 mm de diamètre pouvant couper des H de 1000 mm) en halle 10, avec un convoyeur d'amenée qui traverse les 5 halles louées par D'HUART.

Le site retrouve une activité qui existait il y a quelques années, le nombre de wagons et de camions est en augmentation sensible. SLPM occupe encore 14600 m<sup>2</sup> sur 6 halles, ce qui est suffisant pour l'activité actuelle... et les projets à venir.

Guy Delmer

## L'équipe déroulage planche !

Pendant 4 ans 1/2, nous avons suivi des cours hors temps de travail. Cela s'est traduit par l'obtention du CAP CMAT en juin 2000. Le 20 juin 2002, en pleine période d'examen des étudiants et lycéens, nous avons soutenu, dans le cadre de notre BP PIPP, notre dossier professionnel. Ce projet consistait à trouver des actions d'amélioration de la

ligne de déroulage de Saint-Nazaire. Pas évident après tant d'années d'arrêt de repasser devant un jury !



Colette Bernard, prof de français, et l'équipe BP

Compte-tenu des efforts de chacun, nous espérons bien décrocher ce diplôme ! Encore merci à SLPM qui nous a permis de reprendre nos études.

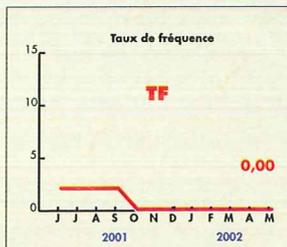
Hugues Rocca-Serra,  
Stéphane Simonato,

Philippe Clerc et Jean-Michel Huet.

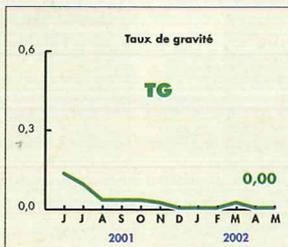
## → EN BREF → EN BREF

- Lors des sélections nationales, qui se sont déroulées à Bordeaux le week-end de Pentecôte, Roland Thomès, de Basse-Ham, s'est qualifié et participera aux Championnats du Monde de Tir à l'Arme Ancienne, organisés du 28 juillet au 4 août prochain à Lucca en Italie.
- Le 24 mai, l'intéressement aux résultats 2001 a été versé à 392 bénéficiaires. Il représentait 2,33 % de la masse salariale et était en moyenne, hors encadrement, de 450 € par personne.
- Le 11 juin, l'Assemblée Générale de SLPM a adopté la diminution de capital afin d'apurer les pertes de l'exercice 1996. Il est désormais de 17 745 000 €.

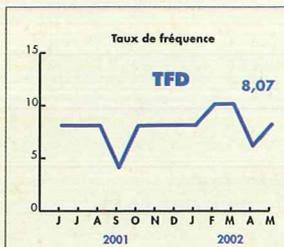
## Résultats Sécurité Société sur 12 mois glissants



Taux de Fréquence (TF) =  
Nombre d'Accidents du Travail avec arrêt x 1 000 000  
Nombre d'heures travaillées



Taux de Gravité (TG) =  
Nombre de Jours d'Arrêt x 1 000  
Nombre d'heures travaillées



Taux de Fréquence Déclaré (TFD) =  
AT (avec et sans arrêt) X 1 000 000  
Nombre d'heures travaillées

## point à la ligne

Juin 2002 © SLPM

1, rue des Fortes-Terres - Zone Portuaire  
95310 SAINT-OUEN L'AUMONE

Responsable de la publication : Jean-Louis Benoist.

Rédacteur en chef : Jean-Louis Thil.

Comité de Rédaction : Michèle Benoist (Est),  
Agnès Beugniot (IDF/Normandie),  
Gaëlle Bougouin (CRAM), Sophie Cadro (Ouest),  
Aline Chajmowicz (Siège), Olivier Dietlin (Siège),  
Michel Dowkiw (Est), Colette Leclercq (Nord).

ISSN 1258-5246

Conception - réalisation : Cap Pacific, 01 47 57 50 60.